



Tant que votre chien ne sera pas volontaire pour ramasser  
C'est à vous de le faire !

Petits déchets, grande pollution !

La commune de Boinville-en-Mantois monte au créneau et décide de communiquer pour lutter contre les déjections canines pour rappeler le devoir et la responsabilité des propriétaires de nos amis à quatre pattes.



LES CROTTES  
C'EST DANS LE SAC

La ville est un espace partagé où tout le monde à sa place. La respecter, c'est respecter l'autre. Si les chiens sont les bienvenus dans l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins. Nous déplorons régulièrement, l'absence de civisme de la part de certains propriétaires notamment aux abords de l'église, de l'aire de jeux rue du Paitis et du terrain de tennis.

Le ramassage des déjections canines est une obligation prévue dans le cadre du Code pénal (art R632-1), du règlement sanitaire départemental et d'arrêtés municipaux. Il est donc obligatoire de les ramasser partout et tout le temps y compris dans les caniveaux, les espaces verts, les pieds d'arbres et les bandes plantées.

C'est avant tout un problème d'hygiène, une crotte de chien met plusieurs mois à se dégrader. Elle contient des bactéries nocives pour la santé des humains et des animaux. Pensez aux enfants qui peuvent se souiller, aux personnes âgées qui peuvent glisser, aux personnes à mobilité réduite circulant avec des fauteuils, aux personnes non voyantes, mais aussi l'agent technique qui entretient ces espaces verts.

*Pas de pipi ici !*

Pensez à vos voisins...



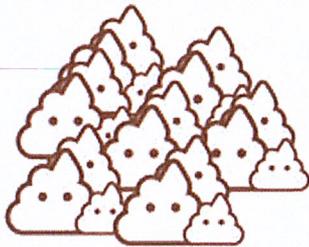
Contrairement aux idées reçues, les déjections n'apportent rien aux plantes. Leur teneur en azote les fait même pourrir. L'urine de votre chien peut également brûler l'herbe et affaiblir les arbres.

**Rappel :** La loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux publics. Les chiens de 1re et 2e catégories doivent, eux, être muselés.

# VOTRE CHIEN EN QUELQUES CHIFFRES...

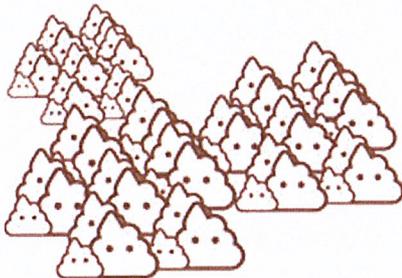
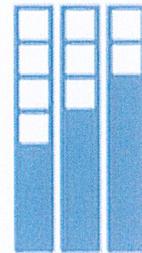


Un chien produit  
en moyenne trois  
déjections par jour.



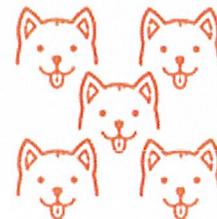
Soit 21 par semaine.

Il faut compter 3 semaines  
pour que les déjections  
se dégradent.



Un chien fait donc 63 crottes  
en trois semaines.

Il y a souvent plus d'un chien  
dans un même quartier.  
On vous laisse faire le calcul...



*Mon maître  
est classe...*



*...il ramasse !*

DE L'INTÉRÊT DE RAMASSER  
LES DÉJECTIONS CANINES.

*"Mon maître me  
tient en laisse  
et ramasse mes  
crottes !"*

